Image not found or type unknown

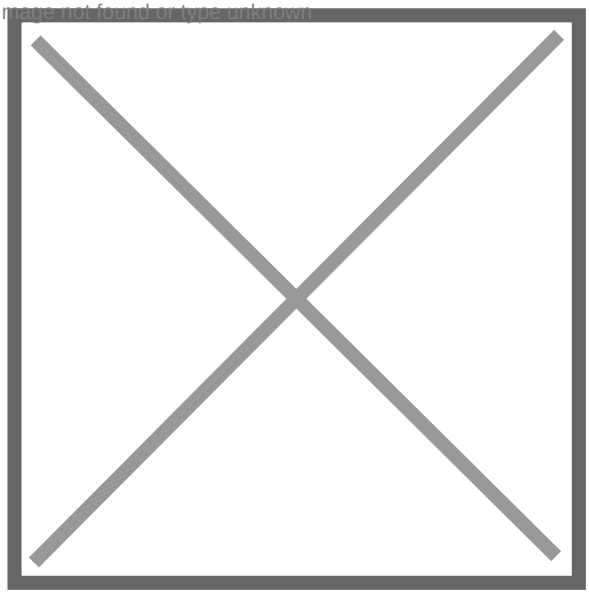

Divorce par consentement mutuel

Par **kingstone**, le **09/01/2017** à **14:32**

bjr, j'ai un problème avec la convention d'honoraires complémentaires que j'ai reçu par mail, mais que je n'ai pas signé. j'ai l'aj a hauteur de 55%, et le montant de la convention est +- 1107€ ttc. la facture de mon ex est de 810€ ttc, sans aj, et avec des ressources bien supérieures . j'ai un dossier banque de France pour lequel la commission demande l'effacement de mes dettes. il n'y a pas d'équité entre les montants réclames a moi même et mon ex, j'ai saisi le bâtonnier, mais qui n'est pas neutre a mon sens, vu le retour. je travaille en cdi a 2/3 temps soit 22h75/semaine, car invalidité 1e catégorie.... dans tout ce que j'ai lu, il est bien note que la complication du dossier, les ressources du client doivent être pris en compte..... ce qui n'est pas le cas. les conventions sont signées et déposées au tgi car nous sommes convoqués le 5/4/2017. ns avons pris rdv pour explication, mais je pense que nous allons changer d'avocat. de plus j'ai déjà réglé 99€, et et mon ex 2fois 99€, ces montants ne figurent nul part..... pas normal non plus. pouvez vous me guider svp ? Fabienne

Copyright © 2024 Experatoo.com - Tous droits réservés